

Série de webinaires *Transformer les parlements* : présentation du Cadre de maturité pour l'IA

4 février 2026



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Points clés à retenir

Ressources :

- [Vidéo du webinaire](#)
- [Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements](#)
- [Lignes directrices pour l'IA dans les parlements](#)
- [Série de webinaires intitulée *Transformer les parlements*](#)

De nombreux parlements adoptent l'intelligence artificielle (IA), mais souvent sans plan précis. Le personnel et les parlementaires utilisent des outils d'IA commerciaux de manière informelle, devant les règles institutionnelles et la gouvernance nécessaires pour en gérer les risques. La question qui se pose donc pour de nombreux parlements est comment passer d'une adoption réactive et ponctuelle à une approche délibérée et institutionnelle de l'IA.

Ce webinaire, organisé par le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'Union interparlementaire (UIP) en février 2026, a présenté le [Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements](#) de l'UIP, nouvel outil conçu pour aider les parlements à se situer dans leur parcours vers l'IA et à tracer la voie à suivre.

Deux études de cas parlementaires ont montré le Cadre à l'œuvre : le Sénat espagnol, qui l'a activement appliqué dans sa stratégie en matière d'IA, et le Sénat néerlandais, qui l'utilise pour structurer son travail dans le cadre d'un projet interinstitutionnel.

Cadre de maturité pour l'IA : définition et importance

Le Cadre est le premier outil complet, spécifique aux parlements, permettant de s'orienter dans la transition vers l'IA. S'appuyant sur les contributions d'experts parlementaires, le CIP l'a élaboré afin d'aider les parlements à mieux se situer et à planifier leurs prochaines étapes. Il accompagne tous les parlements dans leur transition vers l'IA, indépendamment de leur taille, de leurs ressources ou de leurs capacités en matière d'IA.

Ce Cadre est délibérément non normatif. Il ne dicte pas aux parlements ce qu'ils doivent faire, mais propose une approche souple et fondée sur des données probantes pour l'auto-évaluation, aidant ainsi les institutions à réfléchir clairement à leur situation, à leurs objectifs et à la manière de les atteindre.

Le Cadre agit selon trois axes :

- il donne aux parlements un référentiel commun pour débattre de la préparation à l'IA avec les parties prenantes à tous les niveaux, du Secrétaire général au personnel informatique et aux parlementaires,
- il apporte une clarté stratégique, en identifiant les domaines où les ressources auront le plus d'effet et ceux où les risques sont les plus importants,

- il crée une base factuelle pour soutenir les actions de plaidoyer interne, la définition de la portée des projets et les décisions budgétaires.

Quatre dimensions de développement

Le Cadre évalue la maturité selon quatre dimensions :

- **Gouvernance** : comment le parlement gère-t-il les risques, le contrôle, l'éthique et la redevabilité dans son usage de l'IA ?
- **Capacités techniques** : quels systèmes, infrastructures et pratiques de gestion des données sont en place ? Les données sont-elles prêtes pour l'IA en termes de qualité et de sécurité ?
- **Capacités de l'institution** : quelles fonctions, compétences, formations et conditions culturelles existent pour accompagner l'adoption de l'IA ?
- **Effet sur la démocratie** : quel est l'effet de l'IA sur les fonctions parlementaires essentielles : transparence, redevabilité et participation des citoyens ? Cette dimension est propre au Cadre spécifique au parlement.

Six niveaux de maturité

Pour chaque dimension, les parlements peuvent s'évaluer par rapport à six niveaux :

- **Niveau 0** : aucune gouvernance officielle ; quelques personnes utilisent l'IA de manière informelle sans contrôle ni supervision.
- **Niveau 1** : une prise de conscience de base de l'IA commence à émerger, mais les acteurs n'ont pris que peu de mesures systématiques.
- **Niveau 2** : des projets pilotes sont en cours, le renforcement des capacités est en bonne voie et les premières structures de gouvernance sont développées.
- **Niveau 3** : un déploiement systémique est en cours, avec des pratiques de gouvernance définies et des processus standardisés.
- **Niveau 4** : l'IA est intégrée à toutes les fonctions parlementaires au niveau opérationnel.
- **Niveau 5** : pratiques avancées et établissement d'une norme mondiale : l'institution contribue activement à définir l'usage de l'IA dans les parlements du monde entier.

Au cours du webinaire, un sondage en direct auprès de plus de 180 participants a révélé qu'environ un tiers des personnes interrogées ont classé leur parlement au niveau 0, un autre tiers au niveau 1 et un autre au niveau 2. Cela reflète ce que l'UIP constate de manière plus générale : même les parlements les plus avancés se situent généralement entre les niveaux 2 et 3. Le Cadre est conçu pour aider les parlements là où ils en sont et les accompagner afin qu'ils définissent une voie appropriée vers des niveaux de maturité plus élevés.

Il est important de noter que les diverses dimensions au sein d'un même parlement se situent souvent à des niveaux différents. Comme l'a montré le webinaire, il est courant que les capacités techniques devancent la gouvernance, en particulier lorsque l'adoption de l'IA a été motivée par un usage occasionnel ou par le service informatique, plutôt que par une mise en œuvre stratégique globale à l'échelle de l'institution. La reconnaissance de cette disparité est en soi un résultat précieux de l'évaluation.

Sénat espagnol : d'une adoption ad hoc à une stratégie structurée

M. Manuel Pereira, responsable informatique au Sénat espagnol, a décrit un point de départ bien connu : "Les outils d'IA étaient déjà utilisés de manière informelle avant la mise en place d'une gouvernance. Le défi n'était pas de savoir s'il fallait adopter l'IA, mais comment le faire de manière réfléchie et sûre".

Le Sénat a adopté une approche séquentielle : avant de lancer des projets d'IA, il a d'abord mis en place les conditions d'une adoption responsable. Cela s'est traduit par l'élaboration de lignes directrices internes sur l'IA, la création d'un cadre contractuel préapprouvé avec un partenaire technologique afin d'accélérer le déploiement, et la décision réfléchie, principalement pour des raisons de sécurité, de mettre en œuvre l'IA via une infrastructure sur site reposant sur du matériel dédié. Le Sénat a également investi dans des outils d'IA pour la recherche juridique et automatise la transcription des séances parlementaires depuis 2020.

Les travaux en cours comprennent la formation des parlementaires et du personnel, la mise en place d'indicateurs d'IA pour suivre son utilisation dans l'ensemble de l'institution, la création de canaux pour signaler les incidents et l'élaboration d'un inventaire des systèmes d'IA que le Sénat publiera sur son portail consacré à la transparence. Les projets en cours de développement comprennent le sous-titrage en direct des séances plénières, la recherche en langage naturel sur le site du Sénat, enrichie par la génération augmentée de récupération (RAG), et des outils de développement logiciel assistés par l'IA.

Ce que le Cadre de maturité a révélé

L'application du Cadre a aidé le Sénat espagnol à identifier un élément qui n'était pas visible de l'intérieur : la disparité des avancées dans les quatre dimensions. Les capacités techniques étaient relativement bonnes. Cependant, la gouvernance et l'effet sur la démocratie étaient à la traîne. Le Cadre a également mis en évidence des lacunes spécifiques auxquelles les propres lignes directrices du Sénat n'avaient pas encore répondu, notamment les processus de gestion des risques et la nécessité d'indicateurs de performance mesurables.

Au-delà du diagnostic, M. Manuel Pereira a souligné d'autres atouts du Cadre. Il a aidé l'équipe en charge à s'interroger sur des points qu'elle n'avait pas jusque-là envisagés, en s'appuyant sur les questions structurées intégrées dans les quatre dimensions de développement. Il a également servi au plaidoyer interne, en contribuant à convaincre les hauts responsables que l'adoption de l'IA n'est pas un projet informatique, mais un processus de transformation institutionnelle nécessitant un changement de culture et de processus, ainsi qu'une implication à l'échelle de l'organisation. Enfin, il a rassuré le Sénat en lui montrant qu'il n'était pas seul : partout, les parlements sont confrontés à des défis similaires.

"La technologie n'est qu'un outil au service de la transformation de l'organisation." — M. Manuel Pereira, Sénat espagnol.

Sénat néerlandais : planifier le parcours, établir des partenariats

Mme Marike van Santen, représentant le Sénat des Pays-Bas, a apporté un point de vue complémentaire. Le Sénat dispose d'une stratégie en matière d'IA, a mené des projets pilotes, a établi des lignes directrices et a créé une petite équipe interfonctionnelle qui comprend non seulement du personnel informatique, mais aussi des collègues chargés de l'évolution de l'organisation ou siégeant à la Commission des affaires numériques. Cette composition interinstitutionnelle reflète la prise de conscience précoce du fait que l'IA est plus qu'un simple projet technique.

Le Sénat élabore actuellement un plan de projet sur deux ans et se sert du Cadre pour structurer ce processus. À noter que l'équipe applique le Cadre non seulement pour évaluer ses propres progrès, mais aussi pour établir le niveau de maturité d'une organisation sœur avec laquelle elle envisage un partenariat. Le Cadre sert de point de référence commun, permettant aux deux institutions de comprendre leurs points communs et leurs différences avant de s'engager dans une collaboration.

Mme Marike Van Santen a également souligné que le Cadre avait permis à son équipe de changer utilement de perspective. En évaluant les caractéristiques détaillées de chaque niveau, l'équipe s'est rendu compte qu'elle avait accompli beaucoup plus que ce qu'elle pensait : le Cadre l'a aidée à identifier ses progrès, et pas seulement les lacunes. Même si atteindre le niveau 5 dans toutes les dimensions n'est peut-être pas un objectif réaliste pour un petit parlement, certaines activités spécifiques de ce niveau, telles que contribuer à la recherche et aux bonnes pratiques en matière d'IA parlementaire, sont tout à fait à sa portée.

Principes clés pour réussir l'adoption de l'IA

Plusieurs thèmes communs sont ressortis des présentations et des discussions avec les participants :

- **L'IA est plus qu'un simple projet informatique** : les deux intervenants ont insisté sur ce point : l'adoption de l'IA exige un changement de culture et de processus, ainsi que l'engagement de l'ensemble de l'institution. Le Cadre contribue à en faire la démonstration auprès des instances dirigeantes.
- **La gouvernance doit rester au niveau de la technologie** : l'usage informel de l'IA a rapidement dépassé la gouvernance dans la plupart des institutions. Les parlements qui n'ont pas encore établi de lignes directrices et de mesures de contrôle sont, en fait, déjà en retard. La mise en place d'une gouvernance, même minimale, fait passer une institution du niveau 0 au niveau 1 et apporte des avantages immédiats en termes de sécurité, de gestion des risques et de prise de conscience institutionnelle.
- **L'usage incontrôlé de l'IA comporte de véritables risques pour la sécurité** : le personnel et les parlementaires utilisant des outils d'IA publics gratuits avec des données institutionnelles peuvent involontairement contribuer à l'entraînement des modèles. Fournir un accès contrôlé et sous licence aux outils d'IA, accompagné d'indications claires sur ce qui peut et ne peut pas être partagé, constitue à la fois une bonne gouvernance et une mesure pratique d'atténuation des risques.
- **Le Cadre est adaptable aux contextes parlementaires** : le Cadre est destiné à être adopté et adapté. Les parlements sont encouragés à le modifier afin de l'adapter à leurs besoins, à leur culture et à leurs ressources. Ce qui importe, ce n'est pas le respect strict d'une norme universelle, mais plutôt d'appliquer le Cadre pour en tirer des enseignements.
- **La maturité n'est pas linéaire** : les institutions se retrouveront à différents niveaux selon les dimensions, voire selon les aspects d'une même dimension. Un parlement peut disposer d'infrastructures techniques robustes, mais d'une gouvernance faible, ou il peut avoir des capacités pilotes avancées, mais une maîtrise limitée de l'IA parmi les parlementaires. Le Cadre met en évidence ces disparités, ce qui constitue en soi un point de départ utile.
- **Le Cadre doit servir à apprendre, non à évaluer** : comme l'a fait remarquer l'un des participants, "les cadres de maturité peuvent devenir des exercices de notation rigides". Le Cadre se veut toutefois un outil de diagnostic et de planification — un moyen d'inciter à la réflexion, d'identifier les priorités et de tracer la voie à suivre — et non un tableau de classement.

- **La collaboration accélère les progrès** : les parlements sont confrontés à des défis similaires dans des contextes très différents. Le Cadre offre un vocabulaire et un point de référence communs qui permettent l'échange d'expérience entre pairs, l'analyse comparative et le partenariat, comme l'illustre l'exemple du Sénat des Pays-Bas.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur le [Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements de l'UIP](#) et d'autres ressources de transformation numérique, prendre contact avec le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP à l'adresse innovation@jpu.org.

Le présent document est basé sur le [webinaire Transformer les parlements : présentation du Cadre de maturité pour l'IA](#), qui s'est tenu le 4 février 2026. Plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière de transformation numérique et sur la série Transformer les parlements se trouvent sur le [site web de l'UIP](#).